

CGT NMCA : LA DÉFENSE DES AGENTS ET DES SERVICES PUBLICS, NOTRE PRIORITÉ !

COMMUNIQUÉ DE LA CGT NMCA

Les Co-Secrétaires Généraux de la CGT NMCA ont rencontré, le mercredi 11 août, le Maire de Nice , ainsi que le Directeur Général des Services, afin d'aborder les nombreuses problématiques qui touchent aujourd'hui les agents de la Ville de Nice, de la Métropole et du CCAS.

Cette rencontre a permis à la CGT de réaffirmer clairement ses valeurs, ses revendications et sa détermination à défendre les conditions de travail, les rémunérations et les droits de l'ensemble des agents.

La question du pouvoir d'achat reste au cœur de nos revendications

Nous avons notamment fait le point sur les salaires des agents et revendiquons une augmentation salariale générale. Nous avons engagé en 2025 des négociations salariales notamment à l'Éducation, à l'Opéra et récemment nous avons demandé l'ouverture de négociations à l'Animation. Pour la CGT, il est indispensable que ces discussions débouchent sur des avancées concrètes pour les agents.

Alors que les prix augmentent et que les salaires stagnent, les agents publics ne peuvent pas être les variables d'ajustement des politiques budgétaires. Travailler pour le service public doit permettre de vivre dignement de son salaire.

La CGT NMCA continue à porter une revendication forte : la gratuité des transports pour l'ensemble des agents des trois entités

Cette mesure constituerait une véritable avancée sociale et environnementale. Elle permettrait de soutenir le pouvoir d'achat des agents tout en favorisant l'utilisation des transports collectifs.

Pour la CGT NMCA, il est temps de passer des discours aux actes. Cette mesure est appliquée pour les agents hospitaliers et pénitenciers. Notre syndicat a évoqué l'indignation de nos agents qui voit leur traitement figé depuis longtemps et qui subissent de plein fouet l'inflation.

Risques Psycho-Sociaux : le mal-être des agents doit être entendu

Nous avons également alerté la collectivité sur la situation préoccupante concernant les risques psychosociaux, notamment à la Régie des déchets ménagers et assimilés, à la suite de la saisine effectuée par notre organisation syndicale. En effet, nous avons ressenti un énorme mal-être suite à nos visites sur sites.

Mais cette situation ne pas être regardée comme un problème isolé.

Le mal-être au travail est aujourd'hui une réalité dans de nombreux services de nos trois entités.

Manque de moyens, charge de travail, perte de sens, difficultés managériales, réorganisations successives : les agents sont nombreux à exprimer leur souffrance et leur épuisement.

La CGT demande que ces situations soient prises au sérieux et que des réponses concrètes soient apportées. La santé et la dignité des agents ne sont pas négociables.

Complément de Traitement Indiciaire et jours de sujétion particulière au CCAS : des engagements qui doivent se concrétiser

La CGT NMCA a également réaffirmé avec force sa revendication concernant l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) aux agents du CCAS, notamment ceux exerçant au sein des résidences autonomie, des CHR et du Centre d'accueil de nuit.

Nous avons par ailleurs remis sur la table la question des jours de sujétion particulière, revendication portée par notre syndicat depuis maintenant près de deux ans. Dans le cadre des négociations engagées sur ce sujet, la CGT NMCA a formulé plusieurs propositions concrètes, qui doivent désormais être examinées afin que ce dossier puisse enfin aboutir et que les agents puissent bénéficier de cette reconnaissance.

Deux ans, c'est trop long.

Les agents attendent désormais des réponses et surtout des actes.

La CGT défendra toujours le service public

Au cours de cette rencontre, nous avons réaffirmé nos valeurs : défense des agents, défense de leurs droits, égalité de traitement et défense inconditionnelle des services publics.

Notre syndicat saura dire non lorsque les intérêts des agents et du service public seront menacés.

La CGT NMCA restera donc pleinement mobilisée.

Nous ne renoncerons pas à vos revendications.
Nous ne renoncerons pas à la défense des agents.
Nous ne renoncerons pas à la défense du service public.

La CGT NMCA négocie, revendique et, lorsque cela est nécessaire, se mobilise avec les agents !



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR
33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE - TEL : 04.97.13.24.11
MAIL : SYNDICAT.CGT@VILLE-NICE.FR SITE INTERNET : CGTNMCA.FR
PAGE FACEBOOK : @CGTNMCA

